



**l'institut**  
pour la santé  
des soignants



Paris,  
le 28 mai 2026.

## **Santé des soignants : SPS, l'institut pour la santé des soignants, salue le plan ministériel et se tient prête à contribuer à son déploiement**

**SPS, l'institut pour la santé des soignants, salue la publication du plan national consacré à la santé des professionnels de santé. Ce plan marque une reconnaissance majeure : la santé de ceux qui soignent est désormais affirmée comme une condition indispensable du système de santé.**

Cette orientation prolonge le combat porté par SPS depuis dix ans : prendre soin de ceux qui soignent. Elle confirme que la santé des soignants appelle des réponses collectives, structurées et pérennes. Ce plan doit désormais être poursuivi par des actions de fond sur les causes structurelles de la souffrance des soignants, notamment l'organisation du travail, le management de proximité, les conditions d'exercice et la reconnaissance des professionnels de santé.

### **SPS propose des réponses déjà opérationnelles pour accompagner le déploiement du plan ministériel**

L'action de SPS s'inscrit dans les orientations du plan et rappelle qu'elle dispose déjà de dispositifs concrets qui ont permis d'accompagner et de sensibiliser près de 370 000 soignants depuis 2016, avec :

- un dispositif national d'accompagnement psychologique allant de l'écoute à la prise en charge, constitué d'une plateforme d'écoute (accessible 24/7, anonyme et confidentielle avec 100% de décrochés) portée par un réseau de plus de 120 psychologues et d'une orientation avec son réseau national du risque psycho-social ;
- des groupes de parole ;
- des ateliers de prévention, des formations et des ressources digitales.

L'ensemble de ces ressources sont regroupées sur le site serviciel [lamaisondessoignants.fr](http://lamaisondessoignants.fr) accessible aux professionnels de santé et étudiants en santé. Le déploiement des actions de SPS est possible grâce au soutien de ses partenaires<sup>1</sup>, dont la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), les Agences Régionales de Santé (ARS)<sup>2</sup> et les Conseils régionaux Ile-de-France et Grand Est.

## **Pour SPS, l'enjeu est désormais le passage à l'action et l'appropriation des mesures**

Pour SPS, l'enjeu est désormais double : **contribuer au déploiement des mesures** sur le terrain et **veiller à leur appropriation** par les professionnels et étudiants en santé ainsi que par les organisations de santé. La mobilisation en faveur de la santé des soignants ne pourra produire des effets durables que si elle s'inscrit dans une dynamique pérenne, structurée et partagée par l'ensemble des acteurs du système de santé.

L'ambition de SPS est claire : **faire de la santé des soignants un pilier durable des politiques de santé**, en articulant accompagnement, prévention, recherches et actions dans les territoires.

*« Ces 13 mesures envoient un signal fort : prendre soin de ceux qui soignent est un enjeu éthique, organisationnel et de santé publique. Le défi est désormais de traduire cette ambition en dispositifs pérennes, accessibles sur l'ensemble du territoire pour tous les soignants, qu'ils exercent dans les secteurs sanitaire ou médico-social, en tant que salariés ou libéraux. Les travaux devront être poursuivis afin d'agir sur les causes structurelles en faisant évoluer les organisations de travail qui participent aujourd'hui à l'épuisement des soignants »*

*Catherine Cornibert, directrice générale de SPS*

## **Une étude récente souligne l'urgence d'agir sur les causes structurelles de la souffrance des soignants**

Une étude récemment publiée, menée en 2026 par Irène Georgescu, Etienne Minvielle et Jacky M'Poy<sup>3</sup>, apporte un appui scientifique aux causes de la souffrance des soignants. Fondée sur l'**analyse de 34 920 appels reçus** sur le dispositif SPS, elle met en évidence une progression continue de la souffrance exprimée par les soignants et le poids majeur des difficultés organisationnelles (surcharge chronique de travail, manque de reconnaissance, défaut de soutien managérial et institutionnel et dégradation du climat d'équipe), identifiées comme le premier déterminant de souffrance (42,4 %), devant les facteurs individuels (35,6 %) et environnementaux (22 %). L'étude met en avant que les causes individuelles, organisationnelles et environnementales peuvent se manifester simultanément et justifient l'idée que **la souffrance peut être multifactorielle et systémique**.

Cette souffrance traverse l'ensemble des catégories professionnelles, avec une surexposition des professionnels de santé de première ligne et des jeunes professionnels de santé.

Ces résultats confirment que la prévention ne peut pas reposer uniquement sur des actions individuelles. Ils mettent en évidence **la nécessité d'agir sur les causes structurelles de la souffrance**, en repensant l'organisation du travail, le soutien managérial, les relations au travail et la reconnaissance des professionnels de santé, dès la formation initiale.

**SPS est prête à contribuer au déploiement des mesures ministérielles aux côtés des pouvoirs publics, des établissements de santé publics et privés, des professionnels libéraux et des étudiants en santé, mais également à poursuivre les travaux avec l'ensemble des parties prenantes.**

## À propos

Fondée en 2015 sous le nom de Soins aux Professionnels de Santé, SPS, l'institut pour la santé des soignants est une association de loi 1901 reconnue d'intérêt général. Elle est née de la volonté d'un collectif d'experts souhaitant défendre et promouvoir la santé des soignants, considérée comme un enjeu majeur pour notre système de santé.

SPS agit autour de trois missions complémentaires :

- accompagner, pour venir en aide aux soignants en souffrance ;
- prévenir, pour sensibiliser et former tous les soignants ;
- défendre la cause, pour faire reconnaître la santé des soignants comme une priorité nationale et obtenir des engagements politiques concrets pour protéger leur santé, leur dignité et leur avenir.

Depuis 10 ans, plus de 40 000 appels sur le numéro vert SPS ont été enregistrés, et plus de 100 000 personnes ont été formées et sensibilisées lors de nos évènements et actions (colloques, formations, ateliers de prévention, groupes de parole, rencontres régionales...) organisés dans toute la France avec et grâce au soutien de nos partenaires publics et privés et nos bénévoles.

Plus d'informations sur : [sps-institut.fr](https://sps-institut.fr) et [lamaisondessoignants.fr](https://lamaisondessoignants.fr)

-----

1 <https://www.sps-institut.fr/nos-partenaires/liste-partenaires>

2 À ce jour, les ARS suivantes soutiennent financièrement les actions de SPS : Île-de-France, Grand Est, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Martinique, La Réunion

3 Georgescu I, Minvielle E, M'Poy J. Analyse de la souffrance des soignants à travers le dispositif SPS. Santé publique. 2026 ; 38 (2) : 217-224